

## AVANT-PROPOS

Chers lecteurs,

L'eau est une ressource naturelle non substituable, indispensable à la vie, et nécessaire aux différents secteurs de développement. Dans un pays sahélien comme le Burkina Faso, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue une préoccupation primordiale et même vitale pour les populations.

Ayant pris la juste mesure de cette problématique, le gouvernement s'est doté en 2006 d'un Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN- AEPA) pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Au terme de l'année 2015 qui marque l'échéance du programme, il est opportun de jeter un regard sur les actions entreprises pendant les dix(10) années de sa mise en œuvre.

Le rapport grand public 2015 a pour thème: «Accès à l'eau potable et à l'assainissement : retour sur 10 ans d'expériences».

A travers ce thème, il vous sera présenté les expériences de quelques communes.

Ce rapport vous donne également les résultats enregistrés au cours de l'année 2015 dans la mise en œuvre du programme et quelques approches novatrices mettant en exergue la participation effective de certains acteurs aux efforts de développement de notre pays.

Je salue à cet effet, toutes les initiatives développées par les acteurs pour un accès durable à l'eau potable et à un système d'assainissement adéquat.

Bonne Lecture !

Le Ministre de l'Eau  
et de l'Assainissement  
Niouga Ambroise OUEDAROGO  
*Officier de l'Ordre National*



# SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>ABS</b>	: Appui Budgétaire Sectoriel
<b>ACF</b>	: Action Contre la Faim
<b>AEP</b>	: Approvisionnement en Eau Potable
<b>AEPA</b>	: Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
<b>AEPS</b>	: Adduction d'Eau Potable Simplifiée
<b>AEUE</b>	: Assainissement des Eaux Usées et Excreta
<b>ANP-SEPAB</b>	: Association des Professionnels de l'Eau Potable et de l'Assainissement
<b>AP</b>	: Appui Projet
<b>APS</b>	: Association Paix et Solidarité
<b>ATPC</b>	: Assainissement Total Piloté par les Communautés
<b>AUE</b>	: Association des Usagers de l'Eau
<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>BOAD</b>	: Banque Ouest Africaine de Développement
<b>BP</b>	: Branchement Privé
<b>BPO</b>	: Budget Programme par Objectif
<b>CAAT</b>	: Commission d'Attribution des Agréments Techniques
<b>CCEPA</b>	: Cadre de concertation des ONG et associations dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement
<b>CD</b>	: Coopération Décentralisée
<b>CEMEAU</b>	: Centre des Métiers de l'Eau
<b>CFA</b>	: Communauté Financière Africaine
<b>CSPS</b>	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
<b>CUI</b>	: Cadre Unifié d'Intervention
<b>CVD</b>	: Conseil Villageois de Développement
<b>CNP</b>	: Comité National de Pilotage
<b>CRP</b>	: Comité Régional de Pilotage
<b>DANIDA</b>	: Ambassade royale de Danemark
<b>DGAEUE</b>	: Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta
<b>DGRE</b>	: Direction Générale des Ressources en Eau
<b>DGA</b>	: Direction Générale de l'Assainissement
<b>DGEP</b>	: Direction Générale de l'Eau

**PN-AEPA**

- DRARHASA** : Direction Régionale de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité alimentaire
- ECOSAN** : Assainissement Ecologique
- FED** : Fonds Européen de Développement
- FDAL** : Fin de la Défécation à l'Air Libre
- FP** : Fonds Propres
- IEC** : Information, Education et Communication
- INO** : Inventaire National des Ouvrages
- MARHASA** : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité alimentaire
- MEF** : Ministère de l'Economie et des Finances
- OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement
- ONEA** : Office National de l'Eau et de l'Assainissement
- ONG** : Organisation non Gouvernementale
- PC** : Panier Commun
- PCD-AEPA** : Plan Communal de Développement sectoriel Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
- PEA** : Poste d'Eau Autonome
- PEM** : Point d'Eau Moderne
- PN-AEPA** : Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
- PN-AEP** : Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable
- PN-AEUE** : Programme National d'Assainissement Eau Usées et Excreta
- PMH** : Pompe à Motricité Humaine
- PSA** : Plan Stratégique d'Assainissement
- PTF** : Partenaire Technique et Financier
- SCADD** : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
- SONAPOST** : Société Nationale des Postes
- SNV** : Organisation Néerlandaise de Développement
- VIP** : Ventilated Improved Pit

# TABLE DES MATIÈRES

1. Contexte sectoriel du PN-AEPA à l'horizon 2015 .....	5
1.1. Justification et description du Programme.....	5
1.2. Pilotage du PN-AEPA .....	5
2. Financement du PN-AEPA. ....	6
2.1. En milieu rural.....	6
2.2. En milieu urbain .....	9
3. Résultats du PN-AEPA en 2015 .....	10
3.1. AEP en milieu rural .....	10
3.2. Assainissement en milieu rural .....	12
3.3. Cadre Unifié des Interventions (CUI) en milieu rural .....	13
3.4. AEP en milieu urbain .....	14
3.5. Assainissement en milieu urbain.....	14
3.6. Renforcement des Capacités en milieu urbain.....	15
3.6.1 Assistance au management .....	15
3.6.2 Assistance au niveau de l'exploitation.....	15
3.7. Événements marquants de l'année 2015.....	16
4. Accès à l'eau potable et à l'assainissement : « retour sur 10 ans d'expériences ».....	18
4.1. Stratégies .....	18
4.2. Résultats du PN-AEPA de 2006 à 2015.....	20
4.2.1 Bilan global physique en milieu rural .....	20
4.2.2 Bilan global physique en milieu urbain .....	22
4.3. Résultats des visites de terrain et interviews.....	24
4.3.1 Résultats des visites terrain : Cas de bonnes pratiques (Zoom sur quelques communes exemplaires ayant réussi en la matière).....	24
4.3.2 PN-AEPA, dix ans de mise en œuvre : les acteurs se prononcent.....	31
5. Perspectives.....	38
5.1. Présentation sommaire du PN-AEP .....	38
5.2. Présentation sommaire du PN-AEUE .....	39

# 1. CONTEXTE SECTORIEL DU PN-AEPA À L'HORIZON 2015

## 1.1. Justification et description du Programme

Le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA) à l'horizon 2015 a été adopté en 2006 par le gouvernement du Burkina Faso comme instrument pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en matière d'eau et d'assainissement. L'objectif global de ce programme est de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes, en milieu urbain et rural, n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement en 2005, selon les critères, normes et indicateurs adoptés en la matière. Cet objectif s'inscrit dans l'axe 2 « consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale » de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD).

Le programme comporte un volet urbain et un volet rural. Le volet urbain du PN-AEPA concerne les zones couvertes par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) tandis que son volet rural s'intéresse aux zones non couvertes par l'ONEA. Chaque volet est constitué d'une composante « infrastructures d'eau potable » et d'une composante « infrastructures d'assainissement ».

Le cadre unifié d'intervention désigne l'ensemble des procédures de mise en œuvre et de mesures de renforcement des capacités. Il a pour objet d'assurer une meilleure coordination et une cohérence des actions prévues en milieu rural.

## 1.2. Pilotage du PN-AEPA

La mise en œuvre du PN-AEPA repose sur un ensemble d'acteurs responsabilisés aux

niveaux communal, régional et national. Les principales structures techniques de mise en œuvre du programme sont la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta (DGAEUE), l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) et les Directions Régionales en charge de l'Eau et de l'Assainissement. Ces structures travaillent en collaboration avec les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et le secteur privé. La bonne exécution du programme dépend en partie de la qualité du dialogue entre ces différents acteurs.

Pour répondre aux besoins de concertation et assurer le pilotage du PN-AEPA, des Comités Régionaux de Pilotage, un Comité National de Pilotage et le Cadre Sectoriel de Dialogue Eau et Assainissement ont été institués.

Les comités de pilotage sont des instances auxquelles sont soumis le rapport bilan du programme, les rapports de programmation et le rapport d'exécution du budget programme par objectif pour adoption.



Rencontre de concertation avec les acteurs

## 2. FINANCEMENT DU PN-AEPA.

Le coût global révisé du PN-AEPA sur la période 2007-2015 est d'environ 564,95 milliards de Francs CFA, soit 406 milliards pour le volet rural et 158,95 milliards pour le volet urbain. Le cumul des financements acquis (milieu rural et urbain) s'élève à 430,76 milliards de Francs CFA soit un taux de mobilisation financière de 76,25%. Le gap total de financement recherché est de 134,19 milliards de Francs CFA.

Les principaux groupes d'acteurs qui financent le PN-AEPA sont : l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), l'ONEA, les collectivités territoriales, les ONG et Associations, la coopération décentralisée et les bénéficiaires.

### 2.1. En milieu rural

Le coût total du volet rural du PN-AEPA est de 406 milliards de Francs CFA sur la période 2007-2015. Ce montant est reparti comme suit :

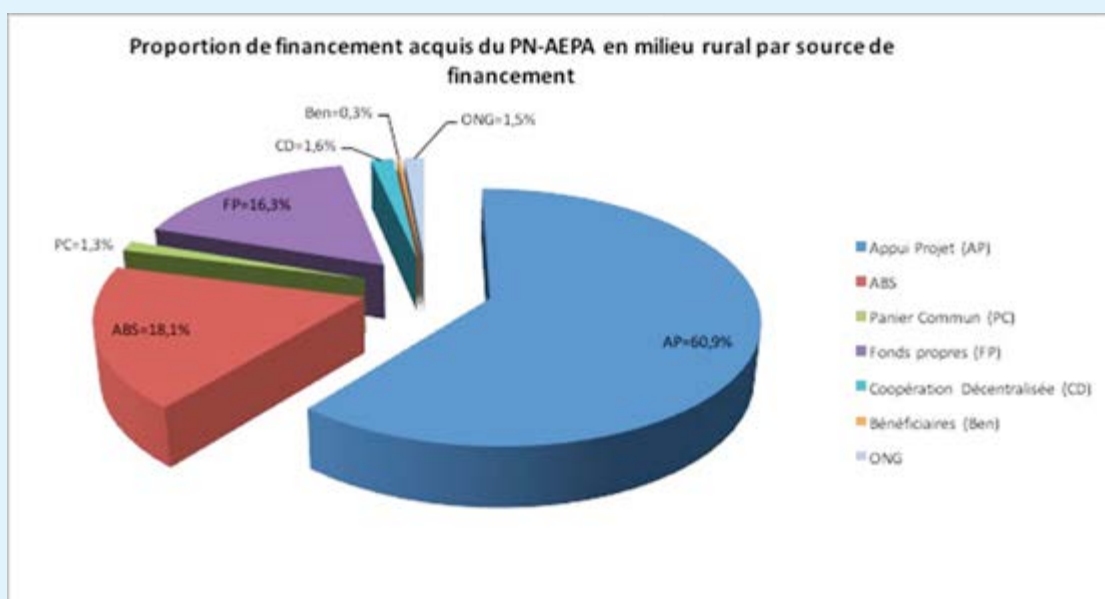
- infrastructures « eau potable » : 308 milliards de Francs CFA ;
- infrastructures « assainissement » : 71 milliards de Francs CFA ;
- cadre unifié d'intervention : 27 milliards de Francs CFA.

Le financement est assuré par plusieurs acteurs qui interviennent sous diverses formes à savoir :

les fonds propres (FP) de l'Etat ;

- l'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS);
- le panier commun (PC) ;
- les appuis projet (AP) ;
- la coopération décentralisée (CD).

Figure 1 : Proportion de financement acquis en milieu rural



Source : plan de financement du PN-AEPA, 2015

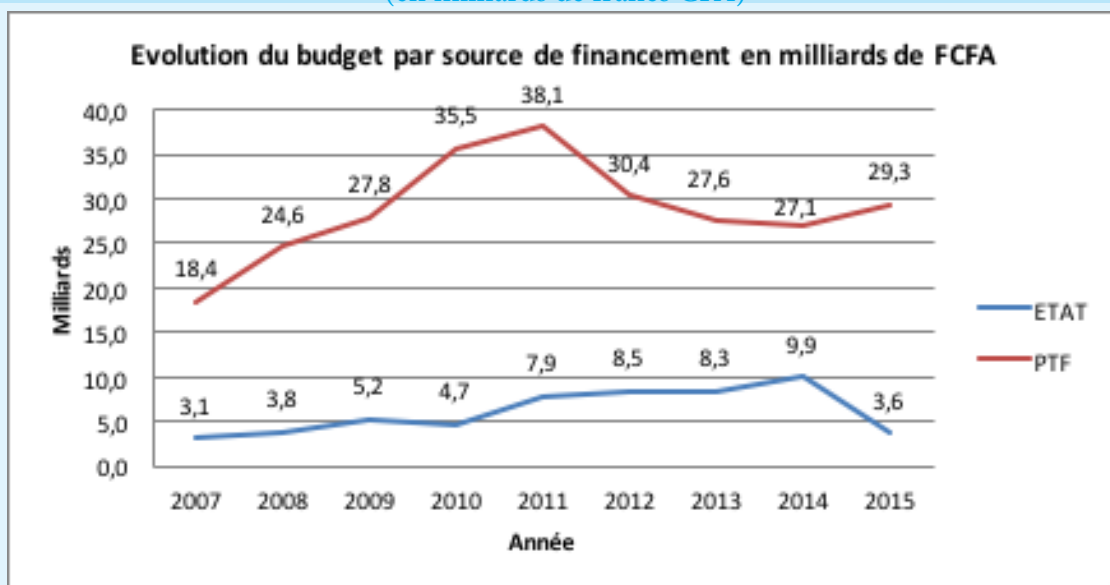
**PN-AEPA**

Le financement acquis du PN-AEPA en milieu rural sur la base des conventions signées<sup>1</sup> au 31 décembre 2015 s'élève à 273,96 milliards de Francs CFA soit 67,48%. La part des ressources extérieures (AP, ABS, PC, CD et ONG) est de 228,48 milliards de Francs CFA soit 83,40% ; celle des ressources intérieures (FP, Bénéficiaires) s'élève à 45,48 milliards de Francs CFA soit 16,60%.

Sur la base du coût total du programme et du financement acquis, il se dégage un gap de financement de 132,04 milliards de Francs CFA soit 32,52%.

Les allocations budgétaires au niveau des investissements dans le secteur de l'AEPA sont regroupées en deux catégories ; celle des PTF (ressources extérieures) et celle de l'Etat (ressources intérieures).

Figure 2 : Evolution annuelle du budget selon les sources de financement (en milliards de francs CFA)



Sources : Rapports bilans annuels PN-AEPA ; Rapports d'exécution du BPO

Au regard de la figure n°2 on constate une augmentation depuis 2007 des allocations budgétaires au niveau des investissements dans le secteur de l'AEPA.

La dotation budgétaire de l'Etat (ressources intérieures) est passée de 3,1 milliards de Francs CFA en 2007 à 3,6 milliards de Francs CFA en 2015 soit un accroissement annuel moyen de 2%. Cependant, cette

dotation a connu une variation avec des baisses sensibles en 2010 et en 2013 dues à des régulations budgétaires suite aux lois de finances rectificatives intervenues au cours de ces années. Egalement, une baisse énorme du budget est constatée en 2015 due à la situation socio-politique que notre pays a connue en fin 2014.

<sup>1</sup>La convention est signée sur la durée (2007-2015) du PN-AEPA

Les financements des PTF (ressources extérieures) sont passés de 18,4 milliards de Francs CFA en 2007 à 29,3 milliards de Francs CFA en 2015 soit un taux de croissance annuel moyen de 6%. Par ailleurs, cette évolution sur la période concernée a connu un pic en 2011 dû à d'importants investissements enregistrés dans le cadre :

- de l'exécution de projets intervenant sur financements de l'appel à proposition de l'Union Européenne du 10ème FED ;
- du projet d'approvisionnement en eau potable des régions du Centre-Ouest, des Cascades, du Sahel et du Centre-Sud sur financement BAD ;
- des appuis budgétaires sectoriels de l'Union Européenne, de la Suède et du Danemark.

La baisse à partir de 2011 pourrait s'expliquer par les conséquences de la crise financière internationale.

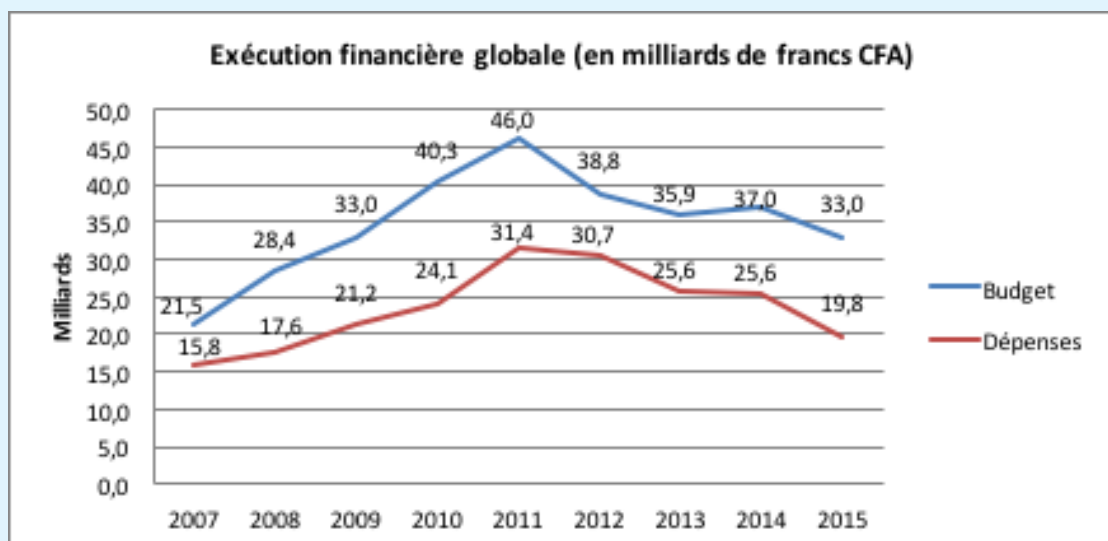
Dans le cadre de l'appui budgétaire sectoriel, à l'exercice budgétaire de 2015, on constate une évolution des financements des PTF due à un report de la contribution de l'année 2014 de la Suède.

De 2007 à 2015, sur un budget global de trois cent quatorze (314) milliards de Francs CFA, deux cent onze virgule huit (211,8) milliards de Francs CFA ont été dépensés dans le secteur de l'AEPA en milieu rural soit un niveau d'exécution financière global de 67,5%.

Le niveau d'exécution financière global du budget de l'Etat est de 70,5% et celui des PTF de 66,8%.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'exécution du budget du PN-AEPA en milieu rural.

Figure 3 : Evolution annuelle de l'exécution du budget du PN-AEPA en milieu rural



Sources : Rapports bilans annuels PN-AEPA ; Rapports d'exécution BPO



**PN-AEPA**

De 2007 à 2015, deux cent onze virgule huit (211,8) milliards de Francs CFA ont été dépensés dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement sur trois cent quatorze (314) milliards de Francs CFA mobilisés. Le niveau de consommation global est de 67,5%.

**2.2. En milieu urbain**

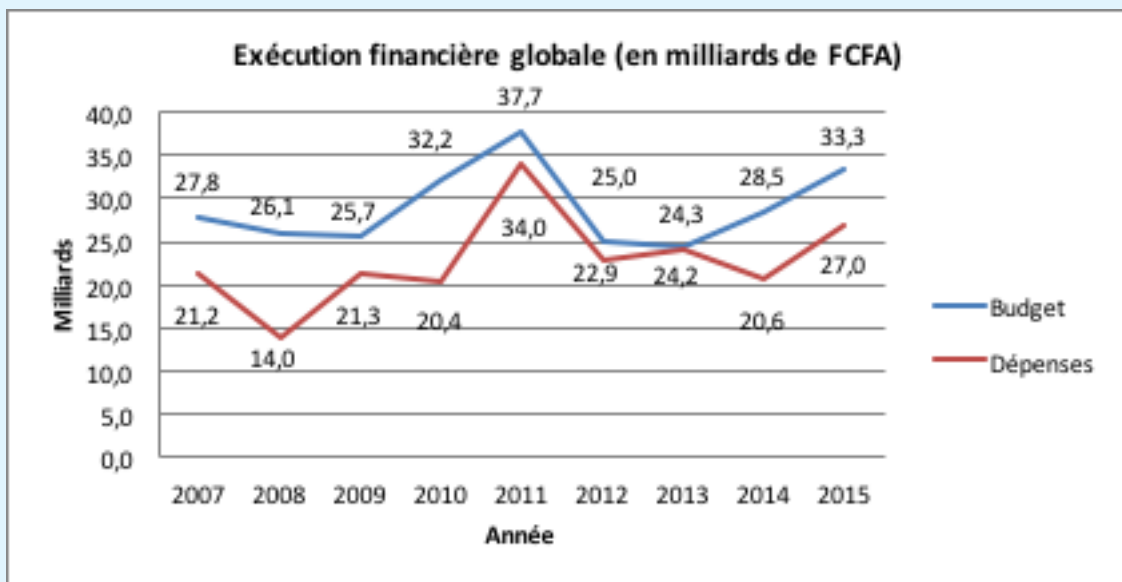
Le coût total révisé du PN-AEPA dans son volet urbain s'élève à 158,95 milliards de Francs CFA sur la période 2007-2015 dont 107,95 milliards de Francs CFA pour l'eau potable et 51 milliards de Francs CFA pour l'assainissement. Les financements déjà mobilisés sur la base des conventions signées au 31 décembre 2015

s'élèvent à 156,8 milliards de Francs CFA dont 107,95 milliards de Francs CFA pour l'eau potable et 48,85 milliards de Francs CFA pour l'assainissement. Les contributions des PTF représentent 90%, l'ONEA 7%, l'Etat 2,7% et les ONG 0,3% selon le plan de financement.

Sur la base du coût total du programme et des financements acquis, il se dégage un gap de 2,15 milliards de Francs CFA soit environ 1,35%.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'exécution du budget du PN-AEPA en milieu urbain :

Figure 4 : Exécution financière globale (en milliards de francs CFA)



Source : Rapports bilan ONEA

De 2007 à 2015, cent soixante-dix-huit virgule six (178,6) milliards de Francs CFA ont été dépensés dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement par l'ONEA sur 227,3 milliards de Francs CFA mobilisés. Le niveau de consommation global est de 78,9%.

En 2015, l'accroissement du financement s'explique par la signature des conventions pour les travaux de la deuxième phase du projet d'AEP de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga (Projet Ziga II).

## 3. RÉSULTATS DU PN-AEPA EN 2015

### 3.1. AEP en milieu rural

La mise en œuvre du programme a permis d'enregistrer de nombreux acquis en termes d'investissement.

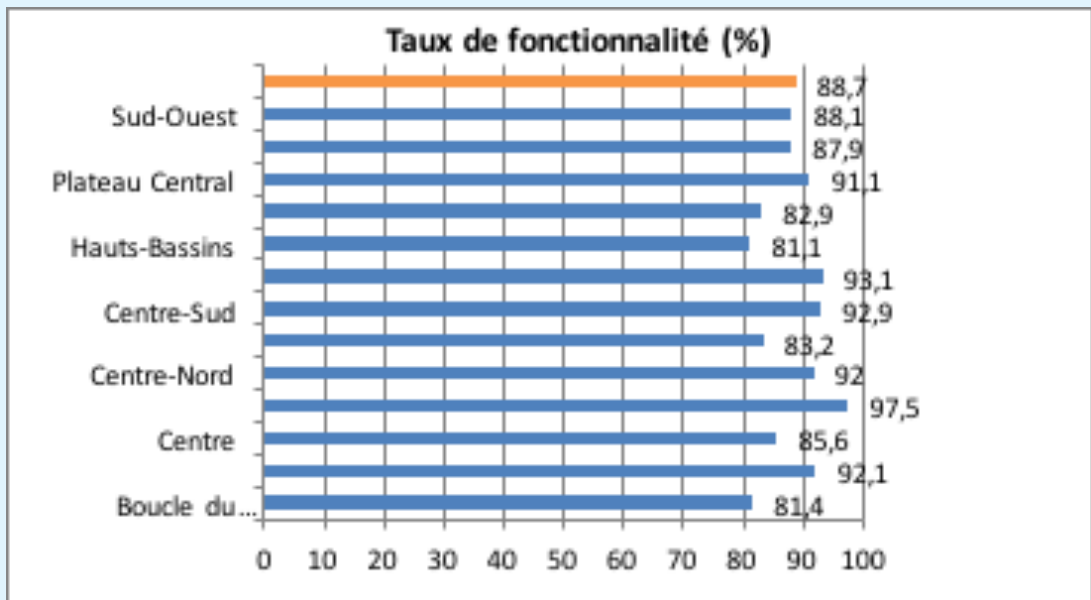
#### Nouvelles réalisations et réhabilitations

Le bilan de 2015 fait ressortir la réalisation de 1 840 forages, 53 puits modernes, 80 AEPS neuves avec 179 bornes fontaines et la réhabilitation de 512 forages, 20 puits modernes et 37 AEPS.

#### Fonctionnalité des Points d'Eau Modernes

43 212 PEM sur 48 699 sont fonctionnels soit un taux de 88,7%. Ce taux de fonctionnalité cache des disparités au niveau des régions comme l'indique le graphique ci-dessous. Les pannes des ouvrages (5 487) sont liées entre autres à la mauvaise utilisation, à la surexploitation des forages, à la mauvaise qualité des ouvrages réalisés. La réparation tardive des forages en pannes est liée à la non- fonctionnalité de certaines AUE, à l'insuffisance de ressources financières pour les réparations courantes et à l'utilisation des sources d'eau alternatives.

Figure 5 : Taux de fonctionnalité des PEM en 2015

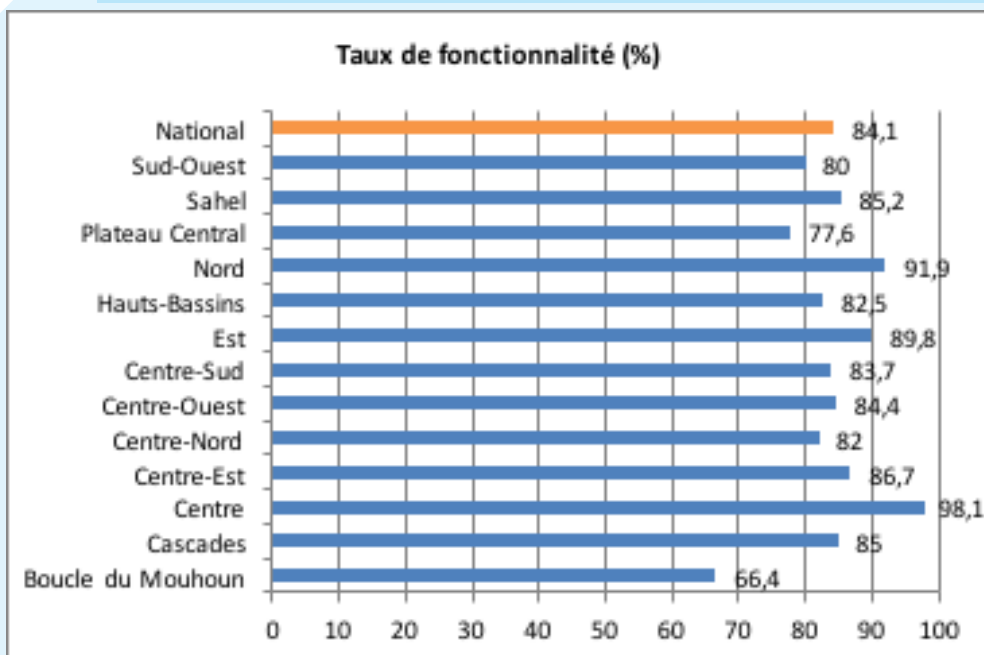


#### Fonctionnalité des AEPS

788 AEPS sur 937 sont fonctionnels, soit un taux de 84,1%. Les pannes constatées sont

liées à la défaillance de la source d'énergie (vols des plaques solaires, pannes du groupe électrogène...), l'insuffisance de la ressource en eau, etc...

Figure 6 : Taux de fonctionnalité des AEPS en 2015

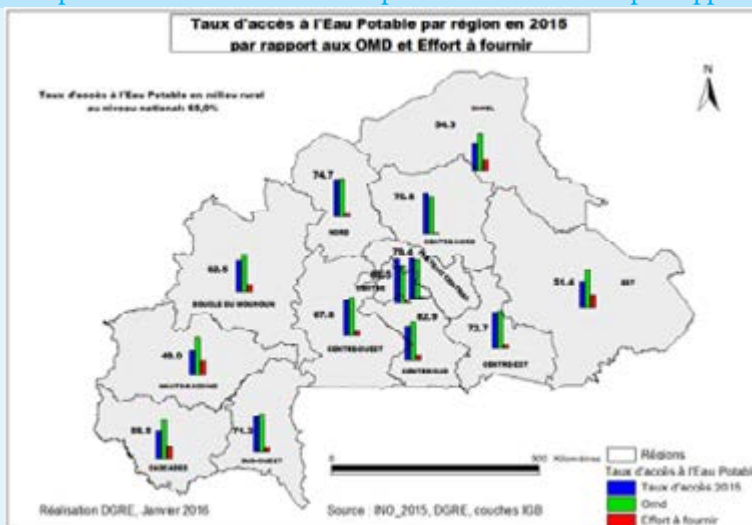


### Accès à l'eau potable

Une personne a accès à l'eau potable en milieu rural si elle habite à moins d'un kilomètre d'un puits moderne permanent ou d'un forage ou à moins de 500 mètres d'une borne fontaine. Le nombre de personnes autour de l'ouvrage doit être inférieur ou égal à 300 pour les puits

modernes permanents et forages et 500 pour les bornes fontaines. L'eau des ouvrages doit satisfaire aux directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en matière de qualité. En 2015, suivant ces normes et critères, 8 469 563 personnes sont desservies sur une population de 13 033 540 personnes en milieu rural soit un taux d'accès de 65%.

Figure 7: Carte comparative du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural par rapport à la cible OMD



### Difficultés rencontrées

Nonobstant ces résultats, la mise en œuvre du programme a connu les difficultés suivantes :

- Le transfert tardif des ressources financières aux communes ;
- L'insuffisance de personnel au niveau des structures déconcentrées et décentralisées ;
- Le manque de professionnalisme de certains acteurs du secteur privé ;
- Les contraintes hydrogéologiques ou l'insuffisance dans l'implantation technique des ouvrages ;
- La longueur des procédures de passation des marchés.

- 720 blocs de latrines dans les écoles ;
- 235 blocs de latrines dans les CSPS ;
- 263 blocs de latrines dans les lieux publics ;
- 41 317 latrines familiales.

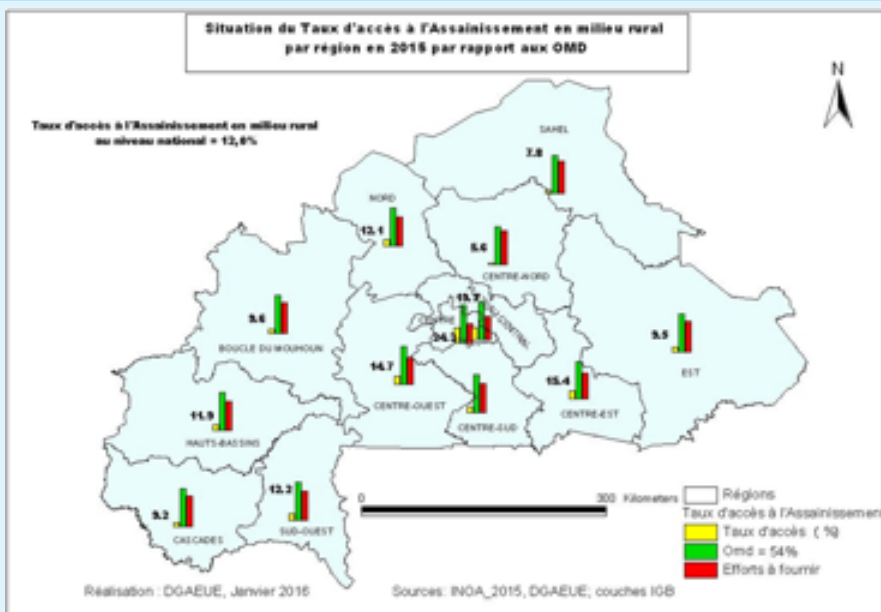
En milieu rural, un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise une latrine améliorée (qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non) en bon état et accessible à tout moment et dont le nombre total d'utilisateurs quotidien est inférieur ou égal à 10.

Ainsi, suivant ces normes et critères, 1 566 402 personnes sont desservies sur une population de 13 033 540 en milieu rural, soit un taux d'accès à l'assainissement familial de 12%.

### 3.2. Assainissement en milieu rural

Le bilan des réalisations et réhabilitation en 2015 sont :

Figure 8 : Carte comparative du taux d'accès à l'assainissement en milieu rural par rapport à la cible OMD



## Difficultés

- La défaillance et le manque de professionnalisme de certaines entreprises ne permettant pas de respecter les prescriptions techniques et les délais contractuels conduisant ainsi à des résiliations de contrats ;
- La faible mobilisation de la part contributive des ménages (fosse, agrégats, superstructure, main d'œuvre non qualifiée) pour les réalisations ;
- La faible capacité des communes dans la maîtrise d'ouvrage communal.

### 3.3. Cadre Unifié des Interventions (CUI) en milieu rural

#### Approvisionnement en Eau Potable

Les activités réalisées dans le cadre du CUI et les résultats atteints se résument ainsi qu'il suit :

- Dans le cadre de la Planification et de la maîtrise d'ouvrage communale, 38 PCD-AEPA ont été élaborés en 2015. 2 PCD-AEPA ont aussi été actualisés au cours de l'année dans les régions du Centre-Ouest et du Centre-Sud. Sur 356 PCD-AEPA élaborés, 142 sont arrivés à échéance doivent être actualisés.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la Décentralisation, le ministère en charge de l'eau et de l'assainissement a transféré, pour le compte de l'année 2015, un montant de 275 000 000 de Francs CFA à 7 communes pour la réalisation de 2 030 latrines familiales et 391 867 000 de Francs CFA à 13 communes pour la réalisation de 52 forages positifs. Il faut noter que 2015 fut une année pilote pour le transfert des

ressources financières aux communes en matière d'assainissement des eaux usées et excréta et en matière de réalisation de nouveau forages positifs équipés de PMH.

- 427 AUE ont été mises en place en 2015 dont 407 dans le Centre-Sud.
- Au cours de l'année 2015, on a enregistré 632 maintenanciers dont 101 ont signé un contrat avec les communes et 155 ont un contrat de maintenance en cours avec les communes.
- Sur les 937 AEPS existants, 312 sont gérées par délégation soit un taux de 40,9% en 2015.
- En 2015, la Commission d'Attribution des Agréments Techniques (CAAT) a octroyé 374 agréments techniques et 24 arrêtés d'octroi d'agréments ont été signés.

#### Assainissement des Eaux Usées et Excreta

L'opération pilote de transfert des ressources et de la gestion des subventions de l'assainissement familial aux communes. Les résultats suivants ont été atteints au titre de l'année 2015 :

- Sept(7) communes des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest ont reçu chacune trente-neuf millions deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (39 285 700) Francs CFA ;
- la formulation du PN-AEUE à l'horizon 2030 ;
- la mise en œuvre d'une phase pilote de l'ATPC sans subvention au Burkina Faso ;
- des formations, à l'endroit des acteurs dont les thèmes portaient entre autre sur l'ATPC, les bonnes pratiques en matière

d'assainissement et la construction des latrines familiales, le rôle des hygiénistes, les technologies Wash ; la mobilisation communautaire et la Communication pour le Changement de Comportement (CCC), la promotion de l'Hygiène et de l'assainissement en milieu scolaire ;

- mission d'appui à l'élaboration, de façon participative, d'un guide IMS opérationnel pour la conduite des activités d'intermédiation sociale en matière d'assainissement des eaux usées et excréta ;
- mission d'appui à l'amélioration de la performance de la DGAEUE au regard de ses

défis, des responsabilités et des fonctions à assurer dans un contexte de modernisation administrative.

### 3.4. AEP en milieu urbain

En 2015, 498 km de réseau, 203 bornes fontaines, 26 686 nouveaux branchements privés ont été réalisés. Les capacités de stockage et de production d'eau potable ont augmenté respectivement de 2 700 m<sup>3</sup> et de 14 193 m<sup>3</sup>/jr. Ainsi le taux d'accès en AEP est passé de 88% en 2014 à 90% en 2015. Les personnes supplémentaires ayant accès à l'eau potable en 2015 sont évaluées à 295 342 personnes.



Travaux de pose de conduite



Deuxième station de traitement d'eau potable de ZIGA en construction

### Difficultés

- La défaillance de certaines entreprises, notamment celles en charge du renforcement des capacités de stockage du fait de leurs

faibles capacités à réaliser les travaux dans les délais ;

- La lenteur dans le processus de passation des marchés.

### 3.5. Assainissement en milieu urbain

En 2015, 15 931 latrines familiales, 5 616 puisards, 298 latrines publiques, 236 latrines scolaires et 160 branchements au réseau d'assainissement collectif ont été réalisés. Le taux d'accès en assainissement est passé de 32% en 2014 à 34% en 2015. Les personnes supplémentaires ayant accès à un assainissement

adéquat en 2015 sont évaluées à 184 152 personnes.

#### Difficultés

- la lenteur observée dans le processus de responsabilisation de certaines communes ;
- le renouvellement tardif des contrats d'ingénierie sociale.



Une vue des eaux usées des bassins de traitement des boues de vidange de Zagtouli

### 3.6. Renforcement des Capacités en milieu urbain

Le renforcement des capacités a porté sur l'exploitation et le management de l'entreprise.

#### 3.6.1 Assistance au management

Au titre de l'appui au management, l'assistance a porté sur :

- le monitoring de la « Délégation de Service Public » d'AEPA dans les quartiers non lotis ;
- l'assistance au Centre des Métiers de l'Eau et à la formation ;
- l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale ;
- le partenariat avec les sociétés sœurs (Société Wallone des Eaux et la Société des Eaux de Marseille) ;

- la tenue de la réunion du comité de supervision des activités de l'ONEA.

#### 3.6.2 Assistance au niveau de l'exploitation

L'appui au CEMEAU a porté sur :

- l'optimisation des systèmes de production de l'ONEA conduite par la société HamburgWasser dans le cadre de la coopération technique allemande (GIZ) ;
- l'appui à l'assurance qualité et à la formation avec la coopération allemande (KfW) ;
- la coopération avec les sociétés sœurs à travers des missions de benchmarking<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Technique de gestion consistant à comparer son entreprise à une ou plusieurs autres entreprises qui font référence dans un domaine spécifique.

### 3.7. Événements marquants de l'année 2015

#### *AEP de la ville de Ouagadougou : le projet Ziga II lancé*

Le mardi 8 octobre 2015 a eu lieu à la station de traitement de Ziga, la cérémonie de lancement officiel des travaux de la deuxième phase du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga, dénommé Projet Ziga II. Cette cérémonie, placée sous le très haut patronage du Président de la Transition, Michel Kafando, a connu la participation des membres du gouvernement, de partenaires techniques et financiers, d'autorités administratives, coutumières et religieuses et la population de Ziga sortie nombreuse pour être témoin de

l'évènement.

Pour rappel, le Projet Ziga II, d'un coût global de plus de 107 milliards de Francs CFA, permettra à l'ONEA de renforcer sa production à travers la réalisation d'une nouvelle station de traitement d'une capacité de 150 000 m<sup>3</sup>/jour et de 62 km de conduites d'adduction. La capacité de stockage et le réseau de distribution connaîtront également des augmentations respectivement de 18 000 m<sup>3</sup> et 700 km. Il permettra enfin la réalisation de 160 bornes fontaines et de 52 000 branchements sociaux. Ces différentes réalisations permettront à l'ONEA de répondre de façon satisfaisante à la demande en eau potable de la ville de Ouagadougou à partir de mars 2017 et ce jusqu'à l'horizon 2030 ; et d'étendre l'accès à l'eau des quartiers périphériques.



Acte de lancement des travaux de Ziga II

#### **Commémoration de la journée mondiale des toilettes : la FDAL célébrée à Gassongo**

La journée mondiale des toilettes célébrée le 19 novembre de chaque année a été commémorée en différé le mardi 22 décembre 2015 au Burkina Faso. C'est le village de Gassongo de la commune de Tikaré, province du Bam qui a accueilli cette cérémonie. Placée sous la présidence du Ministre en charge de l'assainissement François LOMPO, la journée avait

pour thème : « accès pour tous à des toilettes pour assurer la dignité ». L'objectif de cette journée était de faire un plaidoyer auprès des acteurs (leaders d'opinion, autorités politiques, coutumières et religieuses, communales...) sur l'importance de l'assainissement. Cette journée a été l'occasion de célébrer officiellement l'état de Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL) dans trois villages de la province du Bam (Gassongo, Sankondé et Rilgo).





Le ministre de l'eau remettant des kits d'assainissement au représentant de l'un des villages FDAL



Remise d'attestation au représentant d'un village FDAL



## 4. ACCÈS À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT : « RETOUR SUR 10 ANS D'EXPÉRIENCES »

### 4.1. Stratégies

#### Transfert des ressources financières aux communes

Pour permettre aux communes de jouer pleinement leur rôle de maîtrise d'ouvrage, un projet pilote de responsabilisation des Communes est conduit par l'ONEA. A cet effet, un protocole de partenariat a été signé en mars 2013 entre l'ONEA et la SNV, avec un délai d'exécution de 3 ans pour appuyer quatre communes (Kombissiri, Manga, Ziniaré et Dori) dans la mise en œuvre de leur PSA et la gestion des fonds transférés en passant par le renforcement des capacités des acteurs locaux, la mise en place de services techniques et de comités de suivi-évaluation. Sur la base d'un protocole tripartite et de plans opérationnels annuels élaborés, l'ONEA transfère des ressources financières sur un compte de la commune ouvert à cet effet.

Depuis le démarrage de ce projet pilote, les activités ont permis de réaliser dans les 4 communes 1 957 latrines, 160 puits, 58 ouvrages dans les écoles et les lieux publics et près de 500 acteurs locaux formés.

Les leçons tirées de la mise en œuvre de cette phase pilote ont permis à l'ONEA d'envisager de l'extension de ce processus progressivement à d'autres centres dont les PSA ne sont pas encore mis en œuvre.

#### Approvisionnement en eau potable des quartiers non lotis

L'approvisionnement en eau potable des quartiers non lotis a longtemps constitué une problématique pour l'ONEA au vu de la

forte croissance de la population de ces zones. C'est ainsi qu'en 2009, avec l'appui de la BM, de l'AFD, de la GIZ et de WaterAid, l'ONEA a entrepris de desservir ces quartiers. La stratégie adoptée est la signature de conventions avec des délégataires qui sont chargés des travaux de raccordement des ménages par des tuyaux flexibles, la fourniture de l'eau et le recouvrement. L'ONEA quant à lui recouvre directement chez les délégataires suivant des prix bien étudiés.

Au 31 décembre 2015, l'approvisionnement en eau potable des quartiers non lotis concerne 2 villes dont Ouagadougou (5 délégataires) et Houndé (2 délégataires). Le nombre total d'abonnés est de 10 952 avec 75 270 mètres linéaires de réseau posé et 99 Bornes Fontaines réalisées. Le volume d'eau consommé par la population de ces quartiers est estimé à 1 666 509 m<sup>3</sup>.

#### Accès à l'assainissement dans les quartiers non lotis

Le Projet d'assainissement dans les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou (PERISAN) vise à améliorer l'accès aux services durables d'assainissement des populations de ces zones. D'un budget global de 2,076 milliards, ce projet de 4 ans (2013-2017) prévoit améliorer l'accès durable à l'assainissement de 270 000 personnes défavorisées dans 16 quartiers périphériques et 5 quartiers non lotis de la commune de Ouagadougou. Le projet est financé et géré par un consortium composé de l'ONEA, WaterAid, Eau Vive, la Commune de Ouagadougou et l'Union Européenne.

## PN-AEPA

Il est réalisé de façon inclusive en se fondant sur un partenariat équilibré entre les pouvoirs publics, le secteur privé et des organisations de la société civile.

Sur une cible de 15 400 latrines familiales, 14 291 ont été réalisées en fin 2015 soit un taux de 92,80 %.

### Innovations au service du client

Dans le cadre de son Plan Stratégique 2011-2015, l'ONEA a mis en place un comité de veille technologique qui a pour objectif de mettre à sa disposition des solutions innovantes lui permettant d'optimiser ses charges et de satisfaire sa clientèle. A titre d'exemple, le Distributeur automatique d'eau (Lifelink) a été testé avec l'appui financier de DANIDA. Ce dispositif technologique améliore l'accès et la disponibilité de l'eau ainsi que le taux de recouvrement. A la suite du test, 26 abris ont été construits à Ouaga pour l'installation des distributeurs courant 2016.

### Suivi-Evaluation (monitoring)

**Développement des bases de données et mise à jour :** En matière d'eau potable, pour la planification des investissements en milieu rural, la direction générale en charge de l'eau potable a mis en place en 2006, une base de données suite à l'Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques (forages, puits, AEPS, PEA) fait en 2005. Cette base a ensuite été couplée à un outil SIG (ArcView, MapWindow) pour le calcul du taux d'accès à l'eau potable. La base de données INO a connu huit (8) mises à jour depuis 2005. La mise à jour est faite par les communes, les directions régionales (13) et la DGRE. La base est disponible dans les 13 directions régionales en charge de l'eau.

En milieu urbain, les outils SIG (ArcView, ArcGis) sont utilisés pour la capitalisation et la planification des investissements que sont les forages, barrages, châteaux d'eau, les réseaux de refoulement et de distribution, les bornes fontaines et les branchements privés. Ces outils sont utilisés seulement dans deux (2) régions (DRB, DRO) sur quatre (4) selon le découpage administratif de l'ONEA.

En matière d'assainissement, après l'Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques de 2005 qui a concerné aussi bien les ouvrages d'AEP et d'Assainissement, la DGAEUE a développé à partir de 2011, une base de données spécifique pour capitaliser les réalisations annuelles en matière d'assainissement (latrines VIP, TCM, ECOSAN, Sanplat, douche puisard). La mise à jour se fait simultanément avec celle de l'eau potable. Cette base est restituée annuellement dans les 13 régions.

En milieu urbain, l'ONEA a développé une base assainissement en 2006 et a permis de capitaliser régulièrement les données sur les réalisations.

**Elaboration des rapports bilan et spécifiques du programme :** Le bilan du programme est fait semestriellement et annuellement à travers les 13 rapports régionaux et un rapport national. Les rapports bilan semestriels et annuels sont élaborés régulièrement depuis 2007. Des documents spécifiques comme le rapport Grand Public, les audits techniques et financiers, les rapports d'évaluation des performances du programme sont également produits.

**Structuration du dialogue sectoriel :** Le dialogue pour le suivi de la mise en œuvre du programme se fait au niveau régional et national. Depuis 2007, les Comités Régionaux et Nationaux se sont réunis régulièrement et ont permis d'examiner les rapports bilan régionaux et nationaux. Aussi des groupes thématiques ont été mis en place pour traiter de façon spécifique des questions sur la maîtrise d'ouvrage communale, sur l'assainissement, le financement et le suivi-évaluation. Le dialogue est animé par l'ensemble des acteurs que sont l'administration, les PTF, la société civile, les élus locaux, le secteur privé. Aussi, un cadre partenarial entre l'état et les PTF a été mis en place.

**Déconcentration et décentralisation des finances publiques :** Le ministère en charge de l'eau et de l'assainissement en collaboration avec le ministère en charge des finances et celui en charge de la décentralisation transfère depuis 2009 des ressources financières aux communes pour la réalisation et la réhabilitation des ouvrages d'AEPA. En effet, en milieu rural, 9 221 667 000 Francs CFA ont été transférés aux communes pour la réalisation de 52 nouveaux forages, la réhabilitation de

2 159 forages, la réhabilitation de 141 AEPS et 275 000 000 Francs CFA pour la réalisation de 2 030 latrines familiales.

Egalement dans le cadre de la déconcentration, les directions régionales en charge de l'eau bénéficient de délégations de crédits depuis 2010 pour la réalisation des activités d'AEPA et l'accompagnement des communes. Le montant total délégué se chiffre à 50 294 497 000 Francs CFA.

**Diffusion de l'information :** L'information sur l'eau et l'assainissement est diffusée sous forme diverses, à travers les rencontres, les ateliers, les réseaux sociaux, le courriel (e-mail) et sur la plateforme web [www.eauburkina.org](http://www.eauburkina.org).

## 4.2. Résultats du PN-AEPA de 2006 à 2015

### 4.2.1 Bilan global physique en milieu rural

- ✓ Eau potable en milieu rural

Figure 9: Evolution du Taux de fonctionnalité des PEM (%)



Entre 2006 et 2015, le nombre de PEM fonctionnels a augmenté de plus de 23 800, le taux de fonctionnalité a connu une hausse de 10,2 points passant de 78,5% en 2006 à 88,7% en 2015.

En 2015, sur 48 699 PEM, 43 212 étaient fonctionnels et 5 487 en pannes soit un taux de fonctionnalité de 88,7%. La fonctionnalité s'est améliorée avec la mise en œuvre de la Réforme de gestion des ouvrages hydrauliques, les réhabilitations avec le transfert de ressources aux communes.

Figure 10: Evolution du Taux de fonctionnalité des AEPS/PEA (%)



Pour ce qui concerne les AEPS/PEA fonctionnels, sur la période 2006-2015, leur nombre a augmenté de 621 et le taux de fonctionnalité est passé de 57,2% en 2006 à 84,1% en 2015.

Les régions où les AEPS sont bien entretenus sont le Centre, le Nord et l'Est.

Figure 11: Evolution du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural



De 2006 à 2015, plus de 2 613 463 personnes supplémentaires ont été desservies en eau potable en milieu rural pour un objectif de 4 000 000. Le taux d'accès à l'eau potable est ainsi passé de 52% à 65%.

✓ Assainissement en milieu rural

Le bilan global de réalisation des ouvrages

d'assainissement en milieu urbain sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Récapitulatif des réalisations physiques en assainissement depuis 2007

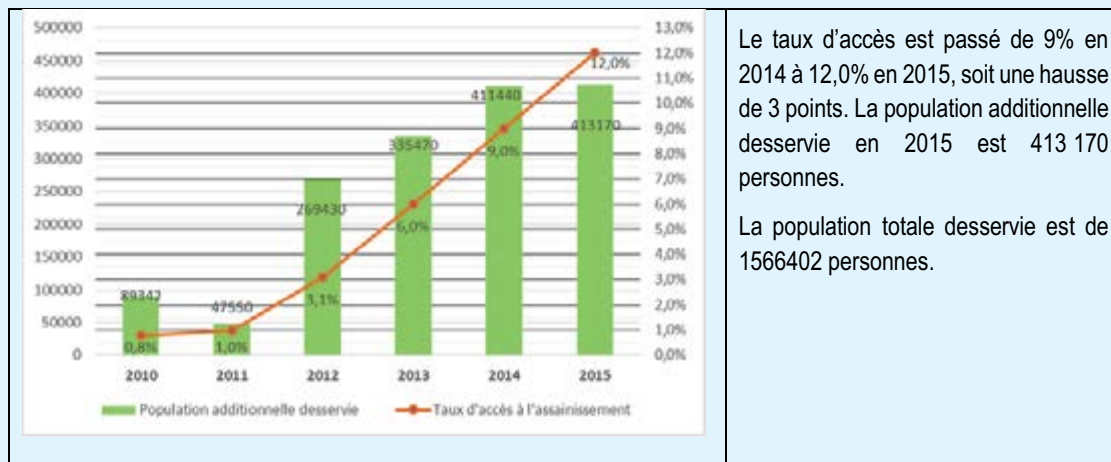
Ouvrages d'assainissement	Besoins OMD 2007-2015	Réalizations									Gap OMD 2007-2015
		2007-2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Cumul 2007-2015	
Ecoles	5 391	849	913	448	916	562	552	631	707	5 578	0
CSPS	1 145	76	126	89	226	169	128	140	230	1 184	0
Lieux publics	5 724	118	143	225	360	294	233	191	258	1 822	3 902
Familiaux	395 118	18 215	3 306	11 923	8 988	26 943	32 669	41 144	41 317	184 505	210 613

Source : ONEA, 2015

Au terme du PN-AEPA, et au regard du cumul des réalisations de 2007 à 2015, les objectifs pour l'atteinte des OMD sont largement atteints pour les écoles primaires et les centres

de santé et de promotion sociale. Par contre, des efforts sont à consentir pour améliorer les résultats au niveau des lieux publics et des ménages.

Figure 12 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural



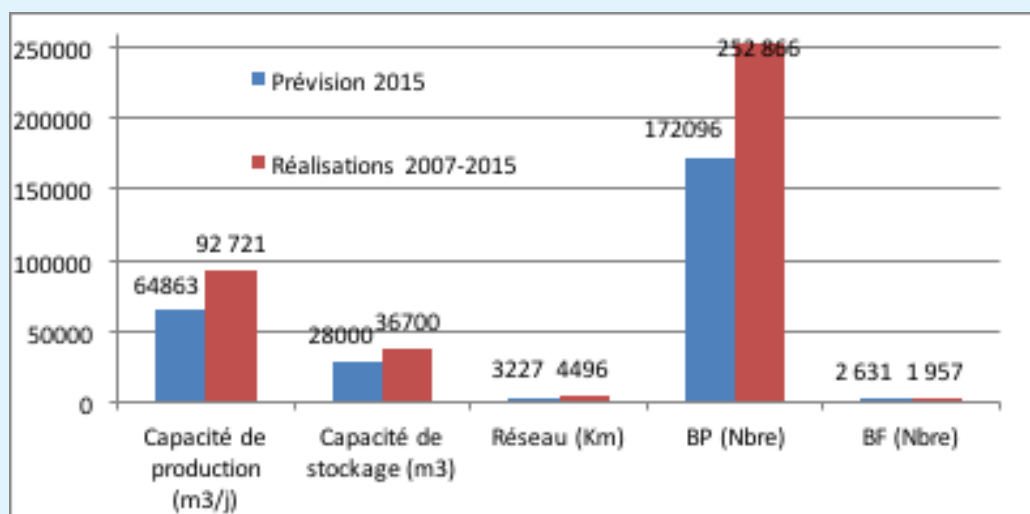
Source : DGAEUE, 2015

#### 4.2.2 Bilan global physique en milieu urbain

Le bilan global des réalisations d'ouvrages AEP en milieu urbains ont présentés dans la figure ci-dessous :

- ✓ Eau potable en milieu urbain

Figure 12 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural



Source : ONEA, 2015

L'analyse du graphique montre une tendance de l'accès au branchement particulier au détriment des bornes fontaines. Ceci est confirmé par le nombre de branchements particuliers qui dépasse largement la cible tandis que le nombre de bornes fontaines reste en deçà de la prévision. Les taux de réalisations sont globalement satisfaisants. Les cibles non atteintes s'expliquent par les retards dans la réalisation des travaux

d'une part et le glissement dans la passation des marchés d'autre part.

✓ Assainissement en milieu urbain

Le bilan global de réalisation des ouvrages d'assainissement en milieu urbain sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Récapitulatif des réalisations physiques en assainissement depuis le démarrage du PN-AEPA

	PSA (Nbre)	Latrines familial (Nbre)	Latrines public (Nbre)	Station d'épuration (Nbre)	Réseau collectif (km)	Raccordés au réseau (Nbre)	Stations de traitement des boues de vidange	Puisards
<b>Prévision 2015</b>	56	222 000	900	1	93	2 688	-	-
<b>Réalisations 2007-2015</b>	56	144 625	2 331	1	62	1 361	2	192 250
<b>Taux (%)</b>	100	65	259	100	67	51	-	-

Source : ONEA, 2015

L'analyse du tableau des performances montre que l'objectif des latrines publiques est largement dépassé. Les cibles OMD pour l'élaboration des PSA et la réalisation des stations d'épuration est atteinte. Le gap des latrines familiales, le réseau et

les raccordements est élevé, ces cibles ne sont donc pas atteintes. Il faut noter que les stations de boue de vidange et les puisards ne faisaient pas partie des prévisions du PN-AEPA.

### 4.3. Résultats des visites de terrain et interviews

Cas de bonnes pratiques (Zoom sur quelques communes exemplaires ayant réussi en la matière).

#### 4.3.1 Résultats des visites terrain :

#### GASSONGO, un village FDAL grâce à l'approche ATPC



Concertation des animateurs de l'ONG APS avec les leaders de GASSONGO

Gassongo est un village situé à 25 km de la ville de Kongoussi et relève de la commune de Tikaré dans la région du Centre Nord. Sa population est d'environ 1 663 habitants. Jusqu'en 2013 le village ne comptait que 4 latrines. Entre 2013-2014, l'ONG PLAN

Burkina y est intervenue en réalisant 25 latrines familiales. Par la suite l'ONG APS (Association Paix et Solidarité) a développé l'approche Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) à partir de 2014.

*L'ATPC est une approche intégrée qui consiste à encourager la communauté à analyser sa propre situation en matière d'hygiène et d'assainissement, ses pratiques en matière de défécation et leurs conséquences, suscitant ainsi une action collective visant la construction de latrines par la communauté avec ou sans subvention.*



APS utilise cette approche pour sensibiliser la population sur les conséquences de la défécation à l'air libre, les bienfaits de l'hygiène et de l'assainissement et lorsque les populations prennent conscience et décident d'arrêter la défécation à l'air libre, elle met à leur disposition du ciment, des fers à béton pour la confection de la dalle, des briques pleines pour la sécurisation de la fosse, du grillage pour le tuyau de ventilation et un maçon pour la construction de l'ouvrage.

Le déclenchement de l'approche ATEPC a été une réussite et a vraiment déterminé la suite du processus. Les habitants ont réellement pris conscience des méfaits de la défécation à l'air libre à travers le déroulement de cette approche. Tous les acteurs du village notamment les leaders locaux tels que le chef, le CVD, les autorités communales ont été fortement impliqués. Ces derniers ont tout mis en œuvre pour accompagner les ménages dans la tenue de leur engagement pris lors du déclenchement, celui d'arrêter la défécation à l'air libre et d'adopter les bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement. Leur prise de conscience et leur engouement collectif leur a valu une certification le 15 décembre 2015. De nos jours tous les 140 ménages/concessions de Gassongo sont équipés en latrines : plus de défécation à l'air libre.

En effet, évalué par une équipe composée de la DGA, du haut-commissariat, de la direction provinciale de l'environnement, de la santé, de l'éducation, de la commune, de l'Infirmier Chef de Poste (ICP) et de la Direction Régionale en charge de l'Eau, le village de Gassongo a été certifié FDAL. Une plaque avec l'inscription « **Ici nous disons non à la défécation à l'air libre** » est fixée à l'entrée du village pour annoncer le statut FDAL du village.

Huit (08) mois après cette certification, les populations ont gardé les bonnes habitudes en matière d'hygiène et d'assainissement. On constate déjà une réduction des maladies diarrhéiques d'après les services sanitaires de la localité. A l'image de Gassongo tous les villages voisins sont invités à mettre fin à la défécation à l'air libre.

### *TANGHIN DASSOURI, vers une gestion rationnelle des fonds transférés*

Située à 35 km de Ouagadougou, la commune de Tanghin-Dassouri a bénéficié des transferts de ressources financières en matière d'AEP effectués par l'Etat.

En effet, depuis 2009, la commune a bénéficié de quatre (4) transferts de ressources financières à hauteur de trente-sept millions (37 000 000 000) Francs CFA pour la réhabilitation de six (6) forages et l'extension d'une AEPS.

Les fonds transférés ont permis de réhabiliter les forages du centre habitat, de Lougsi marché et du CSPPS de Bazoulé et de faire l'extension de l'AEPS de Tanghin-Dassouri centre. L'extension de l'AEPS a permis de réaliser vingt-trois (23) branchements privés et de faire passer le nombre de bornes fontaines de 14 à 20.

Les difficultés rencontrées dans la gestion des fonds transférés se résument au retard dans le transfert des fonds qui ne permet pas leur utilisation dans la même année et à la longueur des procédures de passation des marchés.

Toutefois, la commune suggère une augmentation des fonds à transférer.



Approvisionnement en Eau Potable à partir d'une borne fontaine

### ***HOUNDE, un modèle de délégation de la gestion du service public d'eau potable***

La Commune de Houndé dans la province du Tuy est à 105 km de Bobo Dioulasso chef-lieu de la région des Hauts Bassins. Elle s'est dotée d'un plan communal de développement en matière d'eau potable et d'assainissement (PCD-AEPA) qui est un document de planification et d'orientation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PCD-AEPA, la Commune a bénéficié de la somme de deux millions (2 000 000) Francs CFA en 2012 pour la réhabilitation d'un forage et de vingt-cinq millions deux cent mille (25 200 000) Francs CFA en 2014 pour l'extension de son réseau d'approvisionnement en eau potable.

Il faut souligner que le transfert au niveau de l'assainissement n'a pas encore suivi celui de l'eau, mais cela n'a pas empêché la commune de réaliser des latrines sur fonds propres de la Commune.

Cependant, la Commune déplore le virement tardif de ces ressources, ce qui ne permet pas une meilleure planification de leurs activités d'une part et entraîne un retard dans le recrutement des prestataires et l'exécution des travaux d'autre part.

La gestion de l'eau dans le chef-lieu de la Commune a été confiée à l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA). La gestion des systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés (AEPS) des villages est déléguée à l'Association pour le Développement des Adductions d'Eau potable dans la Région de Bobo-Dioulasso (ADAE) qui œuvre dans ce domaine depuis un certain nombre d'années. Trois maintenanciers sont chargés du suivi et de la maintenance du réseau.

On note ainsi que la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain est effective dans la Commune de Houndé.



Borne fontaine réalisée par extension du réseau AEP grâce aux fonds transférés à la commune

***SAMOGOHIRI, les 290 latrines familiales programmées, construites avec les ressources transférées pour l'assainissement***

Samogohiri commune rurale de la province du Kéné Dougou à 25 km de la commune de Orodara dans la région des Hauts Bassins fait partie des communes qui ont bénéficié en 2015 du transfert des ressources financières pour les activités d'assainissement. Elle a reçu trente-neuf millions (39 000 000) de Francs CFA pour la construction de 290 latrines familiales au profit des populations pauvres et vulnérables de sa commune. Pour cette activité, la commune a bénéficié d'un appui des services techniques de la Direction Générale de l'Assainissement (DGA) et de la Direction Régionale en charge de l'Eau et de l'Assainissement ce qui lui a permis de boucler tout le processus c'est-à-dire du montage des dossiers au déblocage des fonds. Les 290 ménages retenus ont bénéficié chacun de latrines familiales semi finies évaluées à environ quatre-vingt-dix mille (90 000) Francs CFA.

« Ce transfert des fonds pour la réalisation des latrines familiales est salubre ; il nous a permis également d'acquérir de l'expérience surtout au niveau du choix des prestataires. » dit Le Secrétaire Général de la Commune Hamadé OUEDRAOGO. Selon M. OUEDRAOGO la commune dispose d'un reliquat d'environ trois millions (3 000 000) de Francs CFA qu'elle compte utiliser pour la construction de 30 nouvelles latrines supplémentaires. Ce reliquat est dû au fait que les prix proposés par le prestataire pour la réalisation des latrines étaient en deçà des coûts inscrits dans les offres.

Les autorités communales de Samogohiri souhaitent que les documents relatifs aux transferts des ressources financières notamment les arrêtés de mises à dispositions des fonds leur parviennent avant les programmations pour une intégration dans le budget communal.

Pour le Secrétaire Général de la Commune, ce transfert des ressources financières en faveur de l'assainissement leur a permis d'acquérir des expériences dans la conduite des marchés publics notamment dans le choix des bureaux d'études. Ces fonds ont permis également de répondre en partie aux besoins des populations de se doter de latrines familiales.

### *Kombissiri, un exemple de transfert de ressources assainissement réussi en milieu urbain*

La commune de Kombissiri est située dans la Région du Centre-Sud à environ 45 Km de Ouagadougou sur la nationale N°5 Ouagadougou-P6. Elle a une population estimée à 66 342 habitants (RGPH, 2006) installée sur une superficie de 438 km<sup>2</sup>. Elle compte 5 secteurs et 57 villages.

Pour la réalisation des infrastructures d'approvisionnement en eau potable, la commune de Kombissiri bénéficie de l'appui de l'Etat, de la JICA, de la coopération décentralisée à travers le jumelage, des ONG (BAD/4R, Born Fonden), et des associations (AFUB, BTB, ASTK, AS3C et ASPD). C'est ce qui a prévalu à la réalisation de 216 puits modernes, 358 forages dont 18 non fonctionnels et un (01) système d'adduction d'eau potable simplifié (AEPS). La gestion des forages et de l'AEPS est confiée respectivement aux associations d'usagers de l'eau (AUE) et à un opérateur privé (SAWES).

La commune de Kombissiri bénéficie depuis 2014 du transfert des ressources financières de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) pour la réalisation de latrines familiales, institutionnelles et publiques. Ses ressources estimées à quatre-vingt-dix-huit millions sept cent vingt mille six cent neuf (98 720 609) Francs CFA ont été transférées en 2014 dans un compte spécial de la commune.

Le suivi de l'utilisation de ces fonds se fait sur la base d'un Plan Opérationnel (PO) co-signé par la commune et l'ONEA. Un comité de suivi des travaux, constitué de l'agent domanial, de 2 techniciens communaux, du secrétaire général, du comptable et d'un représentant des services techniques, a été mis en place.

L'utilisation de ces fonds se fait à travers la réalisation des activités d'intermédiation sociale pour la promotion de l'hygiène et l'assainissement (PHA) et la réalisation des latrines suivant la gamme de technologie promue en milieu urbain. La réalisation des activités de la PHA se fait par les 5 associations ci-dessus citées et l'exécution des travaux par des maçons formés sur les types d'ouvrages.

Le nombre d'ouvrages réalisés dans le cadre de ce transfert est : 248 VIP/1 fosse, 22 VIP/2 fosses, 68 douches-puisards, 6 bacs-puisards, 2 TCM, 7 latrines à 4 poste + Dispositif de Lavage des Mains (DLM), 4 latrines à 2 postes + DLM, 5 latrines à 4 postes + DLM + 2 urinoirs, 14 latrines traditionnelles réhabilitées en VIP/1 fosse et 2 aires d'ablution.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités d'assainissement sont entre autres le retard constaté dans le déblocage des fonds et l'absence de banque engendrant ainsi des déplacements à Ouagadougou et exposant l'agent comptable à des risques d'insécurité. Pour cela, les autorités communales recommandent à l'ONEA de transférer les fonds dans les caisses populaires et Coopératives d'Epargne et de Crédits (COPEC) de Kombissiri.



Bloc de latrines réalisé avec les fonds transférés à l'ONEA

***Commune de Saponé, un exemple à encourager dans la gestion des ouvrages d'AEP***

La commune de Saponé est située à 35 Km de Ouagadougou sur la nationale N°6 Ouagadougou-Saponé-Léo. Elle a une population estimée en 2015 à 51 345 habitants. La commune de Saponé bénéficie de l'appui de l'Etat, de la Coopération Japonaise (JICA), des ONG (Eau vive, ADRA, Born Fonden, WaterAid) et des associations (AFLP, IDEES/ACG) ; ce qui lui a permis de réaliser 175 puits modernes dont 61 abandonnés, 263 forages dont 29 non fonctionnels et un (01) système d'adduction d'eau potable simplifié (AEPS) mis en service en février 2015.

La commune de Saponé bénéficie de l'appui de l'Eau vive et de l'Etat (DREA du Centre-Sud) pour la mise en œuvre des actions de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable. Conformément aux principes de la Réforme, elle a confié la gestion des forages

aux AUE et celle de l'AEPS à un opérateur privé. Elle a ainsi :

- signé des conventions de délégation du service public de l'eau avec 38 AUE légalement reconnues ;
- signé un contrat d'affermage avec l'opérateur privé (SAWES) ;
- délibéré sur le prix de l'eau ;
- signé des contrats de suivi préventif des pompes à motricité humaine (PMH) avec 3 maintenanciers ;
- perçu la redevance de l'eau de 23 AUE ;
- reçu de 20 AUE et du fermier le bilan de la gestion des ouvrages d'AEP ;
- appuyé les AUE dans la mise en œuvre de leurs activités (sensibilisation, organisation et la tenue des assemblées générales).

Dans la mise en œuvre de ces activités liée à la Réforme, elle fait face à une insuffisance de ressources financière et humaine (personnel technique).

Au total, 3 maintenanciers ont signé des contrats de suivi et d'entretien préventif des PMH le 15 février 2015 avec la commune. Cependant aucun ordre de commande n'a été délivré aux maintenanciers pour leur permettre d'assurer les tournées de suivi préventif. Par ailleurs, ils réparent les PMH à la demande des AUE qui paient leurs prestations. Les difficultés rencontrées par les maintenanciers sont essentiellement la longue attente pour la délivrance des ordres de commande.

L'AUE de Ouidi-Waffé a été mise en place en 2013 et les activités proprement dites ont démarré en 2015. Elle est constituée de 40 membres fondateurs composés des représentants de 4 quartiers et est dirigée par un bureau exécutif élu en assemblée générale et composée de 6 membres. L'AUE de Ouidi-Waffé a signé en 2014 la convention de délégation du service public de l'eau avec la commune et un protocole de collaboration avec 5 gestionnaires de pompes. Elle a appliqué les modalités de la vente/cotisation annuelle de l'eau en se basant sur le prix fixé à travers la délibération du conseil municipal soit 1 500 Francs CFA/Homme, 1 000 Francs CFA/femme, 1 000 Francs CFA/célibataire, 2 500 Francs

CFA pour les professions libérales (doloitières, jardiniers...), 100 Francs CFA par tête de bœufs et d'ânes, .....

Les gestionnaires de pompes qui disposent de cahiers de recette dans lesquels sont inscrits le nom de tous les usagers des forages, collectent les recettes, les enregistrent dans leurs cahiers et les transmettent à la trésorière de l'AUE. Celle-ci enregistre les versements dans son cahier de recette et dépense et les reverse dans le compte ouvert par l'AUE. Cent cinq mille (105 000) Francs CFA ont été collectés en 2015 et cent treize mille sept cent cinquante (113 750) Francs CFA ont été dépensés entre autres pour la rémunération des gestionnaires, la contribution financière pour la réhabilitation d'un forage, le fonctionnement de l'AUE, la redevance de l'eau à la commune.

Dans un souci de redevabilité et de transparence de sa gestion, l'AUE tient régulièrement ses réunions semestrielles et transmet le bilan de sa gestion à la commune.

Pour la gestion de l'AEPS, un contrat d'affermage a été signé avec SAWES. La redevance de l'eau est versée à la perception et le rapport bilan de la gestion.



Vue d'un forage à Saponé

### 4.3.2 PN-AEPA, dix ans de mise en œuvre : les acteurs se prononcent

#### *Au niveau de la société civile*

Pour monsieur Etienne PODA, Coordonnateur des programmes du Cadre de concertation des ONG et associations dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement (CCEPA), au regard des bilans financiers et techniques adoptés, la mise en œuvre du programme a été globalement satisfaisant et bénéfique pour les populations autant rurales qu'urbaines malgré les insuffisances constatées d'organisation et de gouvernance par les différents acteurs impliqués.

En termes d'acquis, il cite entre autres :

- la progression continue du taux d'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement;
- l'adhésion des populations aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le secteur « Eau et assainissement » et leurs efforts de contribution à leur réalisation;
- le succès des stratégies de sensibilisation des populations aux méthodes participatives à l'auto prise en charge de leur développement;
- l'engouement des populations à s'impliquer davantage dans la prise en charge des activités.

Comme insuffisances, il a relevé les points ci-dessous :

- les difficultés liées à la mise en œuvre des financements des activités du secteur en milieu rural et urbain (la passation des marchés de réalisation d'ouvrages et le financement des activités en milieu rural) ;

- la faiblesse dans la gouvernance du programme ;

- les difficultés dans la mise en œuvre de la décentralisation notamment le transfert des ressources vers le milieu rural pour la mise en œuvre du programme ;

- La faible adaptation des textes de gestion des ressources et des compétences aux réalités des collectivités régionales ;

La contribution financière et technique du CCEPA à la mise en œuvre du programme a porté principalement sur :

- la réalisation d'une enquête sur l'appréciation de la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement et le comportement des ménages ruraux vis à vis de l'utilisation des ouvrages d'accès à l'eau potable et de l'assainissement dans les régions du Sud-Ouest, du Centre Ouest et du Sahel ;

- les actions de plaidoyer auprès du Gouvernement et du Parlement pour la prise en compte de ces indicateurs dans la définition des politiques et des programmes de satisfaction des besoins des populations pour la réalisation des OMD ;

- la conduite d'un programme opérationnel d'analyse de la mise en œuvre des plans locaux de développement pour le volet approvisionnement en eau potable et assainissement dans le cadre de la réforme nationale du secteur de l'eau et l'assainissement en milieu rural qui vise à apprécier la prise en compte de la décentralisation dans la mise en œuvre du PN AEPA ;

- la mise en œuvre d'un programme de Suivi des opinions des populations bénéficiaires du Projet Sectoriel Eau en milieu Urbain (PSEU) cofinancé par l'ONEA dans les communes de Bobo-Dioulasso, Dédougou, Koudougou et Ouagadougou.

Le CCEPA a également contribué aux travaux des ateliers organisés par le ministère chargé de l'eau et de l'assainissement pour l'élaboration des programmes AEPA à l'horizon 2030 y compris la relecture de la politique nationale de l'eau et l'élaboration du programme national de gouvernance du secteur eau et assainissement.

Malheureusement, les financements se font rares pour accompagner la société civile en général et le CCEPA en particulier pour des programmes de contrôle citoyen de la mise en œuvre des politiques d'approvisionnement des populations en eau potable et d'amélioration de leur cadre de vie dans un environnement sain.

#### *Ce que disent des personnes ressource .....*

Pour monsieur **Ousséini THANOU**, ancien Directeur Général des Ressources en Eau, le PN-AEPA a changé l'approche de mise en œuvre des projets en matière d'eau et d'assainissement. Il a permis à l'ensemble des intervenants de se référer à un programme fédérateur. Le partage des outils de mise en œuvre a orienté les actions vers l'équité dans la répartition des ouvrages et des services. La multitude des acteurs a insufflé une dynamique positive à consolider et à améliorer moyennant des ajustements.

En termes d'acquis, il a cité l'atteinte des OMD pour le volet eau potable en milieu urbain, l'introduction des nouveaux mécanismes de financement tels que l'Appui Budgétaire Sectoriel et le Panier Commun qui consacre une harmonisation des procédures des PTF. L'approche programme en lui-même dans le secteur est un acquis définitif. Le budget programme par Objectif qui consacre l'esprit de la gestion axée sur les résultats, les avancées notables dans le domaine de l'affermage, la

généralisation des principes de planification au niveau des communes à travers les PCD-AEPA, la création des structures de gestion (AUE) sont également des acquis. L'ATPC et l'ATPL ont permis quelques avancées pour la promotion de l'assainissement. Enfin, les renforcements de capacités au niveau central et déconcentré, ainsi que la déconcentration puis la décentralisation de la gestion des crédits sont à l'actif de ce programme.

Des insuffisances liées à la faible capacité des acteurs aux niveaux déconcentré et décentralisé ont cependant émaillé la mise en œuvre de ce programme.

Au niveau central, un certain nombre de profil a été recruté pour mettre en œuvre le programme mais la dynamique n'a pas été poursuivie. Depuis 2009 que le secteur de l'eau et de l'assainissement a été transféré aux communes, hors mis le recrutement des points focaux, les collectivités territoriales n'ont bénéficié d'aucun personnel technique.

Le taux de panne des ouvrages d'AEP quelques temps seulement après leur réalisation est élevé. Les règles (redevabilité, gouvernance, ...) instituées dans le cadre de la réforme ne sont pas appliquées.

L'assainissement a commencé avec un taux faible de 1% en milieu rural et il y avait un manque d'expérience dans la mise en œuvre de cette activité. Il a fallu concevoir les documents de stratégie et que les acteurs se les approprient, ce qui a joué sur le démarrage des activités de promotion de l'assainissement. Le processus de mise en œuvre a un peu négligé le phasage des actions alors que la promotion de l'assainissement nécessite des actions d'information, de communication et de sensibilisation sur une longue durée pour un changement de comportement.



La faible mobilisation des ressources financières pour l'AEUE a été également constatée.

Pour l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), monsieur THANOU recommande :

- le développement de l'approche service qui nécessite des systèmes multi- villages ;
- la promotion du Partenariat Public Privé ;
- la prise en compte des droits humains et le renforcement de la prise en compte du genre ;
- l'utilisation des nouvelles technologies dans la collecte des données.

Pour monsieur **Yamba Harouna OUIBIGA**, ancien directeur général de l'ONEA, la mise en œuvre du programme est globalement satisfaisante.

En termes de structuration, il retient comme forces de ce programme :

- la démarche programmatique avec ses outils de mise en œuvre tel que le manuel de suivi évaluation ;
- le système de rapportage ;
- l'existence d'une instance de pilotage au niveau régional et national ;
- l'existence d'un dispositif de collecte et de remontée de l'information ;
- la structuration des relations entre le secteur et ses PTF ;
- la pleine participation de toutes les parties prenantes secteur privé, ONG et associations) ;

- la structuration du dialogue sectoriel ;
- la forte responsabilisation des collectivités territoriales.

En termes de résultats, la mise en œuvre du programme est satisfaisante en matière d'approvisionnement en eau potable en milieu urbain car l'objectif a été atteint et même dépassée. En revanche, en milieu rural, l'objectif n'a pas été atteint mais on note une progression significative du taux d'accès.

Au niveau de l'assainissement, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes aussi bien en milieux urbain que rural. On constate tout même une légère progression des taux d'accès. Il a apprécié positivement le niveau de mobilisation des financements pour l'eau potable en milieu urbain ; pour l'assainissement au niveau urbain, le gap de financement était très marginal. Quant au milieu rural, la couverture de financement au niveau de l'eau potable et de l'assainissement était à la hauteur de la capacité d'absorption.

Au regard de ces résultats, il préconise :

Sur le plan du pilotage et de la coordination sectorielle de revisiter :

- l'organisation de la participation des acteurs au dialogue sectoriel à travers l'introduction des cadres de concertation préalables avec des acteurs clés ;
- la concertation entre le ministère et ses partenaires ;
- l'approche ATPC en tenant compte des réalités socio-culturelles de chaque localité.

Sur le plan du suivi-évaluation :

- l'introduction des nouvelles technologies à même de faciliter la collecte et la remontée de l'information tout en garantissant sa qualité ;
- la définition d'un système de suivi-évaluation efficace ou chaque intervenant joue sa partition.

*Ce que pensent des ONG.....*

**Action Contre la Faim (ACF)** est une ONG qui intervient dans les centres de santé, les écoles et les communautés des régions du Centre et de l'Est. Sa contribution technique et financière à la mise en œuvre du PN-AEPA de 2010 à 2015 a été de divers ordres :

- appui à trois (3) communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur PCD- AEPA ;
- formation et équipement de 16 Artisans Réparateurs dans la région de l'Est ;
- mise en place de 8 boutiques de pièces de rechange dans la province de la Tapoa ;
- renforcement de capacité des acteurs et des services techniques ;
- équipement de 33 CSPS en infrastructure d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ;
- mise en place de comités communaux de l'eau dans 8 communes ;
- sensibilisation en hygiène et assainissement de 43 écoles dans la Tapoa.

Pour la responsable adjointe WASH, madame **Fatoumata OUATTARA**, la mise en œuvre du PN-AEPA a été passable

car les objectifs escomptés n'ont pas été atteints. Dès le départ, la mise en œuvre du programme a été confrontée à des problèmes de planification, de financement et de coordination des acteurs.

Pour le responsable WASH de ACF, monsieur **Ousmane KONATE**, la mise en œuvre du PN-AEPA a été assez bonne car elle s'est appuyée sur une feuille de route bien planifiée pour tous les acteurs, le renforcement de capacité des acteurs et l'élaboration des PCD - AEPA. Cependant, l'accent a été surtout mis sur la réalisation des infrastructures au détriment du soft, des aspects équité, qualité et plaidoyer. Le mode d'intervention des acteurs en assainissement n'a pas toujours été harmonisé. Dans le cadre de la mise en œuvre du PN-AEP et du PN-AEUE à l'horizon 2030, ACF envisage rechercher des financements auprès des partenaires et étendre son intervention à la partie Ouest du pays.

Selon monsieur **Raoul ADJALLA** de **PLAN BURKINA**, la mise en œuvre du PN-AEPA a eu des résultats acceptables. Ce programme a permis de rassembler tous les acteurs du secteur autour d'un même objectif, la mise en place des Groupes Thématiques et l'élaboration des PCD-AEPA. Les cadres de concertation ont également été une force du programme car ils ont permis d'avoir une vue sur les interventions des acteurs.

Toutefois, elle a connu des insuffisances telles que :

- le manque de continuité du suivi consécutif à la mise en place des AUE en lieu et place des CPE ;

## PN-AEPA

- le manque de système de suivi des réalisations au niveau local ;
- des réalisations anarchiques d'infrastructures, malgré l'existence des PCD-AEPA et des cadres de concertation ;
- l'inadaptation des approches (ATPC, Briques et Dalles) aux réalités socioculturelles des communautés bénéficiaires des investissements.

Pour le PN-AEP et le PN-AEUE à l'horizon 2030, Plan Burkina propose :

- l'instauration de façon permanente des Groupes Thématiques ;
- un meilleur ciblage des interventions ;
- un mécanisme de suivi de la qualité de l'eau ;
- l'amélioration de la mission de contrôle des travaux et d'appui aux communes des directions régionales ;
- le renforcement des directions régionales en ressources humaines, matérielles et financières ;
- l'initiation de recherche sur certaines thématiques par l'Etat.

### *Que pense le secteur privé ?*

L'ANP/SEPAB est l'association des professionnels de l'Eau Potable et de l'assainissement. L'apport du secteur privé dans la mise en œuvre du PN-AEPA.

- la création et la reconnaissance de l'association des professionnels de l'eau ;
- la participation aux cadres de dialogue ;
- la contribution dans l'amélioration des dossiers de passation de marché ;
- la création d'emplois aussi bien temporaires que permanents.

Son Président, monsieur **Boureima COMPAORE**, estime que la mise en œuvre du programme est globalement satisfaisante. Elle a rendu visible les réalisations du secteur de l'eau et de l'assainissement. L'organisation du dialogue sectoriel a permis à tous les acteurs d'être plus informés sur l'exécution du programme.

Il retient comme acquis du programme l'accroissement des taux d'accès et l'amélioration du service public de l'eau. Il a également relevé les insuffisances suivantes :

- le manque de suivi des ouvrages ;
- la mauvaise qualité des ouvrages ;
- l'insuffisance du personnel technique dans les directions régionales ;
- le principe de la moins disance qui ne permet pas de réaliser des ouvrages de bonne qualité au regard de l'accroissement du prix des matériaux ;
- l'insuffisance de capacité dans les communes pour l'exécution des crédits transférés ;
- le retard dans le paiement des prestataires par les communes pour la réalisation des ouvrages.

Le secteur privé souhaite une meilleure prise en compte de ses préoccupations. L'association recommande au gouvernement :

- de se doter d'une mercuriale des prix pour minimiser l'impact négatif de la moins disance sur la qualité des ouvrages ;
- la révision de l'approche d'attribution des agréments techniques ;
- d'appuyer les communes pour élaborer des documents de passation des marchés de bonne qualité.

#### *Les PTF se prononcent.....*

Pour le chargé de programme « Eau et Assainissement » de l'**Ambassade royale de Danemark**, monsieur **Aboubacar ZOUGOURI**, la mise en œuvre du PN-AEPA est la concrétisation de l'approche programme avec une harmonisation des procédures des bailleurs de fonds.

DANIDA fait partie des PTF qui ont souscrit à l'appui budgétaire sectoriel comme mécanisme.

Néanmoins, on note un manque de qualité et de suivi dans la réalisation des ouvrages qui n'a pas permis une progression significative du taux d'accès à l'eau potable. Des « Briques et Dalles » sont restées également dans les chefs de lieux de commune traduisant une faible adhésion de la population à cette approche.

Dans le domaine du pilotage, on note une bonne coordination qui a réuni tous les acteurs et a permis leur implication dans

la mise en œuvre du programme. L'existence de la matrice de performance a beaucoup facilité le suivi des performances du secteur par les acteurs.

Les PTF déplorent néanmoins la remise en cause de certaines données par les acteurs régionaux lors du comité national de pilotage.

L'intervention de DANIDA au niveau du secteur de l'eau a démarré dès le début à travers des projets dans les régions du Centre Est, du Nord et de la Boucle du Mouhoun et l'appui institutionnel au niveau central. Au départ, il avait été décidé avec le ministère de l'économie et des Finances et le MEA que les crédits allaient être délégués au niveau des régions compte tenue des expériences passées par la suite des décisions politiques ont décidé de la centralisation de ces crédits cette décision a été perçue comme un non-respect des clauses. Mais par la suite le gouvernement est revenu sur la délégation des crédits aux régions.

Le point exemplaire du programme est que les PTF pouvaient le financer à travers le mécanisme de leur choix. Cette position a facilité l'intervention et la coordination des bailleurs de fonds qui se sont senti tous impliqué dans sa mise en œuvre.

## PN-AEPA

Les audits ont révélé que :

- Tous les fonds décaissés à travers l'appui budgétaire sectoriel n'ont pas été injectés dans le secteur.
- La mauvaise qualité des ouvrages joue sur leur pérennisation
- Le suivi de l'exécution des travaux par les directions régionales et les agences d'exécution (AGETEER, SONATER) est insuffisant.

DANIDA suggère que Le CNP se tienne sur deux jours et que les Secrétaires Généraux de Région en collaboration avec les Directeurs Régionaux fassent des présentations à la session.

Pour monsieur **Mathieu BADOLO**, chargé de programme « Eau et Assainissement » à la **Délégation de l'Union Européenne**, le PN-AEPA a été un programme fédérateur qui a permis d'unifier les interventions, de construire un certain nombre d'aperçu et de visibilité du secteur et de mobiliser les acteurs autour des actions.

Le programme a engrangé de nombreux acquis tels que :

- le dispositif de pilotage et de coordination ;
- une meilleure structuration du rapportage ;
- une meilleure remontée des informations ;
- l'engagement des acteurs dans une dynamique de coordination sectorielle ;

- des progrès en termes de réalisation et d'amélioration du taux d'accès.

Au-delà de ces acquis, on note que les progrès sont en deçà des attentes en ce qui concerne les taux d'accès et une timidité dans la décentralisation des crédits. Au niveau du secteur privé, on constate la défaillance des entreprises.

Les contributions techniques et financières de l'Union Européenne dans la mise en œuvre du PN-AEPA se résument comme suit :

- Animation du dialogue sectoriel en tant que chef de file des PTF du secteur et en tant que co-responsable du Groupe Thématique « Financement du PN-AEPA/PAGIRE » ;
- Le financement du secteur à travers l'appui budgétaire sectoriel d'un montant de 100 000 000 d'euros.

Pour les nouveaux programmes, l'Union Européenne envisage :

- consolider les acquis du PN-AEPA ;
- intégrer la GIRE à travers le 11ème FED « Eau, Assainissement et GIRE » dans

son plan de financement d'un montant de 54 millions d'euros pour la période 2016-2022.

## 5. PERSPECTIVES

### 5.1. Présentation sommaire du PN-AEP

Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP) à l'horizon 2030 est le référentiel national adopté en juin 2016 pour la réalisation des ODD en matière d'eau potable. Il a pour objectif général de contribuer à :

- « Satisfaire durablement les besoins en eau, en quantité et en qualité, d'une population en croissance, d'une économie en développement, et des écosystèmes naturels, dans un environnement physique affecté particulièrement par les changements climatiques, et peu propice à la reconstitution et à la mobilisation de la ressource » ;

- « Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau à travers notamment : (i) le financement durable du secteur de l'eau ; (ii) la promotion de la recherche et le renforcement des capacités des acteurs ; et (iii) la promotion de la coopération régionale en matière d'eau partagée ».

Le Programme ambitionne, à l'horizon 2030 en milieu rural :

- ✓ de faire évoluer le taux d'accès de **64% en 2014 à 100% en 2030** ;
- ✓ d'augmenter la proportion de la population rurale desservie par BF de **7% en 2014 à 24% en 2030** ;
- ✓ d'augmenter la proportion de la population rurale desservie par BP de **0% en 2014 à 56% en 2030** ;
- ✓ et de faire diminuer la proportion de la population rurale desservie par PEM de **93% en 2014 à 20% en 2030**.

En milieu urbain, il prévoit :

- ✓ le développement des **capacités de production, de stockage et de distribution** :
- ✓ la création de **20 nouveaux** centres secondaires :
- ✓ **extension des réseaux ONEA** dans :
  - les **villages rattachés** aux 53 communes où il intervient et dans la limite d'un rayon d'environ 5 km et des villages de plus de 2000 habitants ;
  - les zones **non loties** des centres urbains ;
  - les villages **traversés par les conduites** de refoulement dans le cadre de la création de centres de production.

A cet effet, il développera des approches novatrices telles que :

- une approche fondée sur les **droits humains** (AFDH) pour la définition des priorités ;
- **l'approche service** (promotion des Branchements Particuliers (BP) et densification des Bornes Fontaines (BF)) comme mode de fourniture de l'eau potable aux communautés ;
- la construction de **centres de production d'eau** (CPE) qui mobilisent l'eau là où la ressource est disponible pour la mettre à la disposition des différents usages ;
- la réalisation de systèmes d'**adduction d'eau potable multi-villages** alimentés par des CPE ;

- la promotion du **partenariat public-privé** (PPP) en vue de mobiliser des financements pour la mise en œuvre du programme ;
- l'utilisation des **technologies de l'information et de la communication** (TIC) dans le système de suivi évaluation du PN-AEP ;
- l'opérationnalisation d'un guide d'intermédiation sociale AEP intégrant l'AFDH et la mise en œuvre de la Feuille de Route de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale (AMOC) en vue de renforcer les capacités des acteurs ;

## 5.2. Présentation sommaire du PN-AEUE

Le Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (PN-AEUE) constitue le document de référence et le cadre programmatique des interventions au Burkina Faso concernant le sous-secteur de l'assainissement des eaux usées et excréta à l'horizon 2030.

L'objectif général du PN-AEUE est d'assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta.

Les cinq (5) **objectifs spécifiques** du PN-AEUE sont les suivants :

- **Objectif spécifique 1** : Eradiquer la défécation à l'air libre (DAL) dans un contexte de changement de comportement;
- **Objectif spécifique 2** : Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) ;
- **Objectif spécifique 3** : Optimiser la gestion et la valorisation des eaux usées et boues de

vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale ;

- **Objectif spécifique 4**: Développer la recherche dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excréta en soutien à l'amélioration de l'offre technologique et des pratiques ;

- **Objectif spécifique 5** : Renforcer les capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur.

➤ La mise en œuvre de toutes ces actions se fera en milieu rural à travers sur la promotion à grande échelle de l'Assainissement Total Piloté par la communauté (ATPC) adopté par le Burkina Faso, le développement de l'intermédiation sociale (IMS), la promotion des autoréalisations, la promotion d'une gamme variée d'options technologiques évolutives et durables adaptées au contexte local et l'accès des groupes vulnérables et des pauvres aux services d'assainissement à travers une subvention totale de la réalisation de leurs ouvrages d'assainissement.

➤ En milieu urbain, il sera développé entre autres l'assainissement collectif et des solutions adéquates de gestion des boues de vidange par l'extension ou la réalisation de Stations d'Épuration (STEP) qui recevront les effluents des réseaux d'assainissement semi-collectifs et/ou collectifs et de Stations de Traitement des Boues de Vidange (STBV) au niveau desquelles seront dépotées les boues issues des ouvrages d'assainissement autonome réutilisables.

La tutelle technique et administrative du PN-AEUE 2030 sera assurée par le Ministère en charge de l'assainissement et la tutelle financière par le Ministère en charge des finances. Au niveau national un Comité National de Pilotage (CNP) coordonnera le Programme en lien avec le Programme Gouvernance et le Programme National AEP. Au niveau régional, sera instituée une déclinaison du CNP. Au niveau communal, le dispositif des Cadres Communaux de coordination de l'eau et de l'assainissement sera utilisé.

Toutes les interventions du sous-secteur de l'assainissement s'inscriront dans un Cadre Unifié de Coordination de l'Assainissement (CUCA) visant à en assurer la cohérence, la complémentarité et l'efficacité.

Deux évaluations externes intermédiaires, quinquennales (2021 et 2026) et une évaluation externe finale seront organisées. Trois Enquêtes nationales de suivi d'impacts du Programme sont prévues en années 2021, 2026 et 2030.



# QUESTIONNAIRE RAPPORT GRAND PUBLIC 2015

Merci de prendre quelques instants pour répondre à ce questionnaire et le renvoyer aux adresses suivantes : [dgepmea@gmail.com](mailto:dgepmea@gmail.com) ou au 03 BP 7025 Ouaga 03 ou au secrétariat de la DGEP sise à Ouaga 2000 afin de contribuer à l'amélioration de la prochaine édition. Il est téléchargeable à partir du lien : [www.eauburkina.org](http://www.eauburkina.org)

1. Quelle appréciation faites-vous de ce rapport ?

Satisfaisant       Peu satisfaisant       non satisfaisant

2. Le contenu du rapport grand public 2015 vous permet-il de comprendre globalement la mise en œuvre du Programme National d'Approvisionnement en Eau-potable et d'Assainissement et ses avancées ?

Oui       Non

3. Quelles autres informations auriez-vous souhaité voir apparaître dans ce rapport ?

.....  
.....  
.....

4. Le thème abordé : « Accès à l'eau potable et à l'assainissement : retour sur 10 ans d'expériences » est-il pertinent ?

Oui       Non

5. Quel thème souhaiteriez-vous voir aborder pour l'année prochaine ?

.....  
.....  
.....

Par quel canal avez-vous eu accès à ce rapport ?

Internet       Courrier       Bibliothèque

Presse       Un collègue/ami       Autre (à préciser).....

Merci de nous faire part de toutes suggestions et recommandations pour les éditions à venir.

# ADRESSES

Pour plus d'informations sur le PN-AEPA, consulter les sites [www.eauburkina.org](http://www.eauburkina.org), ou [www.oneabf.com](http://www.oneabf.com).

## DGEP

Direction Générale de l'Eau Potable  
Ouaga 2000 / Face à la Salle des Banquets  
Ouagadougou, Burkina Faso  
03 BP 7025 Ouagadougou 03  
BURKINA FASO  
Tél. : +226 25 37 48 71-77  
Email: [dgepmea@gmail.com](mailto:dgepmea@gmail.com)

## DGA

Direction Générale de l'Assainissement  
Koulouba / Building Lamizana  
Ouagadougou, Burkina Faso  
03 BP 7025 Ouagadougou 03  
BURKINA FASO  
Tél. : +226 25 32 61 11  
Fax: +226 25 32 45 24  
Email : [dgaeue.dgaeue@yahoo.fr](mailto:dgaeue.dgaeue@yahoo.fr)

## ONEA

Office National de l'Eau et de l'Assainissement  
Siège social : Avenue de l'ONEA, porte n°220 - Secteur 17 (Pissy)  
Ouagadougou, Burkina Faso  
01 BP 170 Ouagadougou 01  
BURKINA FASO  
Tél. : +226 25 43 19 00-08  
Fax: +226 25 43 19 11  
Email: [oneadg@fasonet.bf](mailto:oneadg@fasonet.bf) / [dg@oneabf.com](mailto:dg@oneabf.com)



## ONT RÉDIGÉ CE RAPPORT

Nom et Prénom(s)	Structures
BADOLO/IVO Mariam	DGEP
BINGBOURE Régis	DGA
BORO Toro	DGEP
KABORE/YAMEOGO Julie Biba	DGEP
KOUAMA/ZERBO Régine	DGEP
TAPSOBA Adama	DGEP
SANOU/BICABA Juliette	ONEA
SIBALO Kiswendsida Théodore	ONEA
SOURABIE Oussemane	DGA

## COMITÉ DE RELECTURE

Nom et Prénom(s)	Structures
BORO Toro	DGEP
NONGUIERMA Patindé André	DGA
OUEDRAOGO Arba Jules	ONEA
OUEDRAOGO Bourahima	DGESS/MEA
PALENFO Fousséni	DGA
YE Dofihouyan	DGEP



